



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUIN 2016

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 30/05/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Brigitte PIGEYRE, Claude BERENGUER à Norbert SANCHEZ CANO, Bernadette CACALY à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Pascal GUEFFIER à Jean-Marc PIREAUX, Isella DE MARCO à Cyrille CUENOT, Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.06.06.20

OBJET : Réhabilitation d'anciennes écuries en salle familiale et associative à Tharabie - avenant n° 1 conclu avec l'entreprise COMPTOIR REVETEMENTS titulaire du lot 15

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère municipale déléguée à la commande publique, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° 2014.10.27 04 du 27 octobre 2014 un marché de travaux dans le cadre de la réhabilitation et l'extension d'anciennes écuries en salle familiale et associative à Tharabie, a été attribué pour un montant initial s'élevant à 3 900 € HT, à l'entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS pour le lot n°15 (Sols souples).

A ce jour, une plus-value concernant le remplacement du revêtement initial (Sarlon Mousse U2SP2) par du Sarlon Habitat U2SP3 est proposée afin de pouvoir bénéficier d'un produit plus résistant.

Le montant total de l'avenant n°1 au contrat est fixé à 570 € H.T. soit 684 € T.T.C.

Le montant total du contrat est donc porté à 4 470 € H.T. soit 5 364 € TTC.

La plus-value s'élève à 14,6 % du contrat initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n°15, dont le titulaire est l'entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS.**
- **AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

Adoptée à l'unanimité et 5 abstentions (M. CICALA, Mme BEDEAU DE L'ECOCHERE, M. VACHON, Mme SADIN, M. SAUMON)

St-Quentin-Fallavier, le 10/06/2016
Publication et transmission en sous préfecture le 10 juin 2016
Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20160606-Imc11135-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.